

SYNDICAT DES IMMENSES



I.M.E.N.S.E. = INDIVIDU DANS UNE MERDE MATÉRIELLE ÉNORME MAIS NON SANS EXIGENCES

Bruxelles, le 30 mai 2020

OBJET : Candidature du *Syndicat des immenses* pour être membre effectif de l'asbl *Bruss'Help*

PRÉCISION LIMINAIRE : *immense* est acronyme de « Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences »

LETTRE DE MOTIVATION

Cher monsieur Pierre Verbeeren, Président du CA de l'asbl *Bruss'Help*,

Fondé en mars 2019 dans la foulée de la première Assemblée ouverte du mouvement [Droit à un toit / Recht op een dak](#), le *Syndicat des immenses* s'est d'abord appelé *Les précaires en colère*, mais « précaire », comme « SDF », « sans-abri » ou « sans-papiers », est stigmatisant. A surgi alors la dénomination valorisante « immense ».

Le *Syndicat des immenses* est né d'un cri, lancé par un immense, qui s'insurgeait contre l'absence de moyens permettant de faire entendre le point de vue des immenses à Bruxelles. Plus précisément, la colère prenait sa source dans une frustration : depuis les Règlements d'ordre intérieur des associations jusqu'à la législation (communale, régionale ou fédérale) les concernant, il est décidé du sort des immenses, parfois dans les plus petits, voire intimes, détails de leur vie, sans qu'ils n'aient jamais voix au chapitre.

Très logiquement, la première des revendications¹ portées par le *Syndicat des immenses* concerne cette exigence de consultation :

Représentation des immenses dans (toutes) les instances où il est décidé / discuté de leur sort.

La candidature du *Syndicat des immenses* pour être membre effectif de l'asbl *Bruss'Help* s'inscrit donc dans son ADN initial, vu les missions de cette nouvelle agence régionale.

¹ Voir en annexe A1 les 20 autres (à ce jour) revendications, très instructives, du *Syndicat*.

C'est dans le même esprit que, suite à la rencontre du *Syndicat des immenses* avec le Bureau du Conseil consultatif francophone de l'aide aux personnes et de la santé (COCOF) le 6 janvier 2020, le *Syndicat*, encouragé dans sa démarche par le Bureau, va postuler pour en faire partie (ce qui suppose un nouveau décret régional, le *Syndicat des immenses* étant une personne morale et non physique).²

La « participation des bénéficiaires » est dans l'air du temps et l'on ne peut que s'en féliciter. Sa mise en œuvre pratique et concrète, et non juste cosmétique et superficielle, se heurte néanmoins à d'innombrables obstacles pratiques.

Que le *Syndicat des immenses* soit membre de l'AG de *Bruss'Help* serait déjà, à cet égard, un grand pas, qui se veut bien entendu plus que purement symbolique, vers davantage d'inclusion.

Comme tous les syndicats, le *Syndicat des immenses* est une association de fait. C'est un groupe de pression et d'action, non un groupe de parole. Sa jeune mais solide existence s'appuie sur :

- des réunions hebdomadaires de 2h30 minimum depuis avril 2019, qui ne connaissent ni jours fériés ni vacances, seulement la crise du Covid-19 (les réunions hebdomadaires ont repris le 25 mai 2020) ;
- des [actions mensuelles dans l'espace public](#) depuis mai 2019, même pendant la crise sanitaire³ ;
- des [revendications](#) et des [slogans](#) en nombre ;
- une batterie d'outils de communication : un [site](#) toujours à jour, un [groupe Facebook](#) actif, une adresse mail (syndicatdesimmenses@gmail.com), un [logo](#), une [bannière](#), une [affiche](#), un [flyer](#), des [cartes de membre et cartes de visite](#) ;
- un compte bancaire (BE49 0018 6427 9271) pour le versement des cotisations annuelles et la perception de dons ;
- des statuts encore à finaliser.

Si le premier article de ces futurs statuts affirmera l'indépendance farouche du *Syndicat des immenses*, celui-ci peut compter sur le soutien du centre de jour *DoucheFLUX*. Ce soutien s'intègre dans l'axe « Plaidoyer et sensibilisation » de l'asbl. Il est d'autant plus précieux que le *Syndicat* ne jouit encore d'aucun subside.

² Voir en annexe A2 les 10 autres participations à l'actif du *Syndicat*.

³ Voir les actions mensuelles passées en annexe A3. Parmi les projets d'actions futures, nous attirons l'attention sur la première « Université d'été des immenses », qui aurait dû se tenir le 8 mai 2020 dans les locaux de la VUB et qui est reportée à décembre de cette année. Cette Université d'été est rendue possible par la collaboration de l'ARC de DoucheFLUX et du Forum. Trois thèmes ont été retenus pour cette première édition :

1. La nécropolitique. La nécropolitique désigne une forme de rationalité particulière de la gestion de la vie des populations. Elle vise à exercer un pouvoir et un contrôle sur certaines populations en leur rendant la vie difficilement vivable, voire invivable. Il s'agira de penser l'oppression nécropolitique ainsi que la corrélation entre, d'une part, l'expérience vécue d'une indistinction entre vie et mort dans l'existence des immenses, et, d'autre part, les dispositifs étatiques et institutionnels encadrant la gestion de leur survie.

2. Thésaurus de l'immensité. De la nécessité d'accompagner le changement de paradigme (« le sans-abrisme n'est pas une fatalité, mais une décision politique, un choix de société et un crime contre l'humanité ») d'un nouveau lexique (comme, entre autres, l'acronyme *immense*)

3. L'économie du gaspillage (humain). L'« obsolescence programmée » des immenses (dont l'espérance de vie moyenne est significativement plus basse) n'est pas étrangère au combat pour le climat. « Pas de planète B » ? => « Pas de vie B non plus... » ! « Zéro déchet » ? => « Zéro déchet humain » aussi ! « Fini les plastiques jetables » ? => « Aucune vie humaine n'est jetable ! » Etc.

C'est Laurent d'Ursel, par ailleurs directeur de DoucheFLUX, qui occupe pour l'instant et jusqu'à révocation le poste de secrétaire bénévole du *Syndicat*. Son rôle n'est pas, il va sans dire, directif. Il se veut, grâce notamment à son réseau, être le facilitateur du *Syndicat* et garantir sa pérennité.

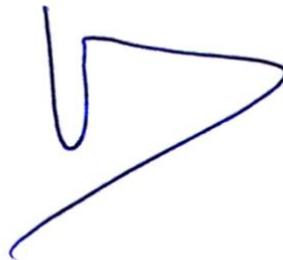
En l'espèce et au cas où la candidature du *Syndicat* est retenue, il n'a pas vocation à siéger aux AG de Bruss'Help. Son rôle se limite à y garantir la présence d'un.e immense au courant des tenants et aboutissants de l'AG par-delà son ordre du jour, qui puisse se faire l'écho de la position des immenses telle que construite, discutée et argumentée à la faveur des réunions hebdomadaires du *Syndicat*, où précisons-le au passage, les décisions sont prises collégialement et, où, en cas de désaccord, la recherche d'un consensus est privilégiée, mais pas forcée.

Les sensibilités, vécus, statuts et intérêts des uns et des autres sont en effet très divers, et parfois antagonistes, et ils ne peuvent converger dans une action ou une revendication commune qu'à la faveur d'une attention à chacun et d'un respect mutuel minimal. Le consensus, s'il est atteint, n'en est que plus fort et légitime.

La représentativité des immenses à travers les actions, revendications et positionnements – osons le mot « lobbying » – du *Syndicat des immenses* est donc bien réelle.

En espérant vous avoir convaincu que le *Syndicat des immenses* a toute sa pertinence et sa raison d'être au sein des AG de *Bruss'Help*, nous vous prions de croire, monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués

Pour le *Syndicat des immenses*,



Laurent d'Ursel, secrétaire
syndicatdesimmenses@gmail.com
0471 411 008

ANNEXES

A1. Revendications

1. Représentation des immenses dans (toutes) les instances où il est décidé / discuté de leur sort.
2. Obligation du respect des droits des immenses par les instances en question.
3. Harmonisation des règlements / lois et de leur application au niveau régional, fédéral, voire européen.
4. Réelle politique de prévention du sans-abrisme, avec système de lancement d'alerte.
5. Possibilité d'annuler les dettes – y compris les pensions alimentaires – d'un·e immense dans la mesure où l'obligation de les honorer le/la confine dans une existence indigne.
6. Fin de la systématique déconsidération, invisibilisation, infantilisation, animalisation, culpabilisation, indignité et non-respect des immenses.
7. Convergence de la lutte en faveur des immenses et de la lutte contre la pollution. Qui dit pauvreté, dit mauvaise qualité de la nourriture, des boissons, des drogues, des médicaments, et donc pollution du corps, dégradation de la santé et baisse de l'espérance de vie.
8. Convergence des luttes en faveur des immenses et du climat, qui se rejoignent dans la lutte contre toute forme de gâchis / gaspillage / dilapidation / négligence, voire d'obsolescence programmée, c'est-à-dire la lutte pour toutes les déclinaisons des mots « respect » et « limite ». Urgence climatique, justice sociale : même combat. Une vie brisée est une vie définitivement brisée, un gâchis énorme et irréversible, une destruction de possibles, potentialités, de puissances. De liens, de joies, d'échanges.
9. Introduction d'une dose significative d'« obligation de résultat » pour les travailleurs sociaux, les associations du secteur bruxellois de lutte contre le sans-abrisme et le secteur lui-même.
10. Simplification des procédures de plainte ou de réclamation dans toutes les organisations fréquentées par les immenses et obligation d'un suivi de ces plaintes et réclamations. En cas de besoin, la personne doit avoir un·e porte-parole, librement choisi·e. En aucun cas, la plainte ou la réclamation ne peut se retourner contre l'immense.
11. Dédommagement des immenses en cas de violation par les organisations qu'ils fréquentent de la loi ou de leurs propres règles de fonctionnement.
12. Fusion des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale en un seul CPAS, avec des antennes locales et à la condition que ce ne soit pas l'actuel CPAS de Bruxelles-Ville qui absorbe les autres.
13. Individualisation des droits et suppression, entre autres, dans la foulée, du « statut de cohabitant » qui est attentatoire à la vie privée.
14. Extension au secteur privé de l'interdiction des expulsions domiciliaires pendant la période hivernale, pour les logements classiques, les occupations temporaires ou les squats, sauf s'il y a une solution de relogement et même si l'immense est estimé·e en tort.
15. Interdiction des expulsions dans l'espace public (comme les gares) pendant la période hivernale des immenses qui y ont dormi sans être dégagé·e·s avant la période hivernale, sauf s'il y a une solution de logement et même si l'immense est estimé·e en tort.
16. Imposition des loyers des logements privés non conformes et interdiction d'augmenter sous ce prétexte les loyers.
17. Automatisation des droits, afin d'éviter les « non-recours ».
18. Remplacement de l'adresse (de référence) par le numéro national comme condition sine qua non pour accéder à ses droits.
19. Suppression de la récente loi anti-squat.
20. Fin de toute mesure entachée d'arbitraire.
21. Prise en compte de l'impossibilité concrète (matérielle, financière, nerveuse, mentale, informationnelle) pour la majorité des immenses d'aller en justice en cas de décision illégale, arbitraire ou contestable.

A2. Participations

8 octobre 2019 – janvier 2021 ?

Six membres du *Syndicat des immenses* participent aux journées mensuelles de l'École de transformation sociale pilotée par le Forum, suspendue par la crise sanitaire.

11 février 2020

Un membre du *Syndicat des immenses* fut un des intervenants invités à s'exprimer sur la réponse à donner par Survivinginbrussels.be ASBL à la proposition du ministre Alain Maron de transférer la web-app dans Bruss'Help, lors d'une AG extraordinaire. Il était accompagné de trois membres du *Syndicat*. Toutes les personnes et associations présentes ou représentées se sont exprimé contre ce transfert.

31 janvier 2020

Depuis longtemps, le *Syndicat des immenses* avait l'idée d'une action choc pour remettre le thème « régularisation des sans-papiers » à l'agenda politique belge. La force – ou la naïveté ? L'avenir le dira... – du *Syndicat des immenses* est, même s'il compte plusieurs personnes sans-papiers en son sein, d'être absolument neutre par rapport aux différents groupes de sans-papiers, qui convergent souvent mais s'opposent aussi parfois. Nous avons eu l'occasion le 31 janvier de présenter notre idée d'action choc à la *Coordination des sans-papiers*. Les membres présents y ont réservé un accueil assez enthousiaste. Impossible, bien entendu, à ce stade de dévoiler l'idée, ni de dire si elle se réalisera un jour.

6 janvier 2020

Le Bureau du Conseil consultatif francophone de l'aide aux personnes et de la santé (COCOF) a invité le *Syndicat des immenses*, dont 5 membres était présents, à expliciter ses actions, ses modalités de fonctionnement et, surtout, sa volonté de siéger au Bureau du Conseil consultatif, conformément à la première de ses revendications... et aux statuts du Conseil consultatif, qui prévoient la présence d'usagers. Un nouveau décret est malheureusement nécessaire pour permettre la nomination d'une personne morale.

17 décembre 2019

Le *Syndicat des immenses* se greffe officiellement à l'action du *Réseau wallon de lutte contre la pauvreté* contre le « statut de cohabitant ».

11 décembre 2019

Une dizaine de membres du *Syndicat des immenses* dûment défrayés ont pris part à la VUB à un « groupe de discussion sur les défis sociétaux » à l'initiative de Kenza Amara Hammou, doctorante.

29 novembre 2019

Le *Syndicat des immenses* prend part à l'action « Masques » du mouvement DROIT À UN TOIT / RECHT OP EEN DAK. Il a confectionné deux banderoles : « Maron, sans nous, t'es marron ! » et « Nawal, sans nous, ça ira mal ! »

20 novembre 2019

Quatre membres du *Syndicat des immenses* ont participé au trimestriel « Petit déjeuner de la Réduction des Risques » de l'asbl Modus Vivendi consacré cette fois aux Initiatives citoyennes de transition.

20 octobre 2019

Le *Syndicat des immenses* a tenu un stand d'info à l'annuel Open Doors de l'asbl DoucheFLUX. Cinq de ses membres ont pris part au débat politique « Le gouvernement bruxellois n'y arrivera pas seul ! » organisé pour l'occasion, en présence, entre autres, du ministre Alain Maron en charge de l'Action sociale et de la Santé.

17 octobre 2019

Le *Syndicat des immenses* a tenu deux stands d'info aux Halles Saint-Géry où se tenait l'événement « Le Grand Bazar Social-Climat » coordonné par le collectif Rendre Visible l'Invisible, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté.

18 juin 2019

La Fédération AMA a offert au *Syndicat des immenses* de conclure l'AMA'tinée qu'ils ont organisée à Charleroi 18 juin 2019. Il en fait son action mensuelle du mois.

A3. Actions mensuelles passées

Avril 2020

La crise du coronavirus a remis en évidence une vérité dénoncée de très longue date mais qui est encore très loin de percoler dans toutes les têtes : la survie sans chez-soi (ou dans un chez-soi insalubre ou surpeuplé) affecte directement la santé et impacte l'espérance de vie même des personnes concernées. En effet, comment, sans un chez-soi (correct), se confiner, pour se mettre à l'abri du coronavirus et protéger les autres ?

Timidement, lentement et à petite échelle, la Région de Bruxelles-Capitale a encouragé l'occupation – sur base volontaire et avec dédommagement financier, plutôt que par réquisition d'autorité – de chambres d'hôtel opportunément vides pour cause de crise sanitaire, afin d'y confiner des sans-chez-soi.



Mars 2020

La crise du coronavirus a contraint le *Syndicat des immenses* de [virtualiser l'atelier de créativité linguistique prévu le 17 mars](#) à la Bibliothèque de l'Espace Delvaux.

Mais il n'était pas possible de rester silencieux en cette période de confinement obligatoire... mais impossible pour les sans-chez-soi et dangereux pour ceux dont le chez-soi est insalubre et / ou surpeuplé. C'est pourquoi une manifestation solitaire – pour respecter la distanciation sociale – a été improvisée dans le centre de Bruxelles le dimanche 20 mars.

Lire ici le [Communiqué de presse](#).



Février 2020

L'asbl ARC nous a donné « carte blanche » pour leur Apéro-Expo mensuel, le 6 février 2020. Une belle occasion de faire connaître nos actions et revendications au-delà du secteur de la lutte contre le sans-abrisme.

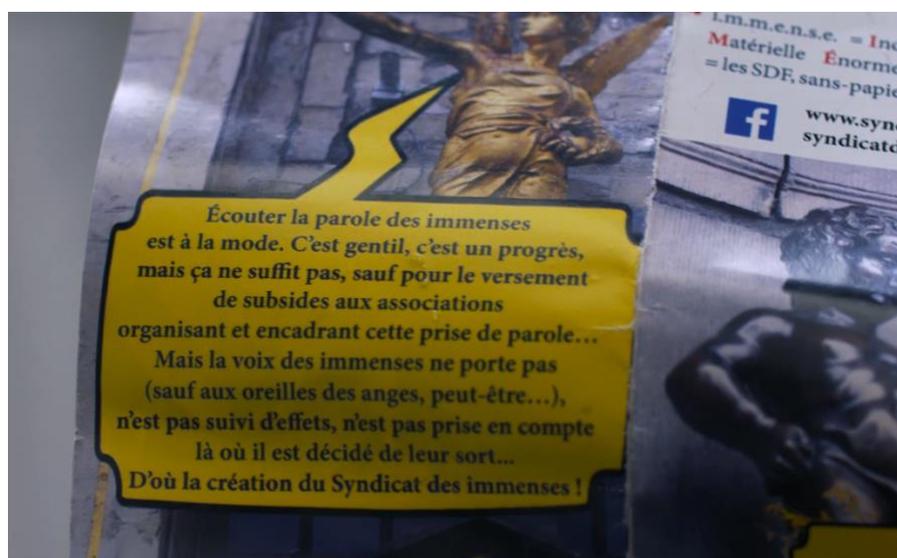
Après une présentation du Syndicat des immenses, trois invités sont brièvement intervenus, afin d'enrichir le débat avec le public : Mathieu Bietlot (La Maison du livre), Nicolas Marion (ARC) et Badia Zahri (Buurtwinkel).

Parmi un public nombreux, on a reconnu Martin Willems (CSC) et Estelle Ceulemans (FGTB).



Janvier 2020

Les immenses ne sont pas bienvenus dans le cœur touristique de Bruxelles, raison pour laquelle le *Syndicat des immenses* y a vu un cadre idéal pour faire entendre sa voix et connaître certaines de ses revendications. D'où [Faire rimer tourisme et sans-abrisme](#) (4' 45''), le premier film du *Syndicat*.



Décembre 2019 (bis)

Fêtes de fin d'année obligent, le *Syndicat des immenses* ne s'est pas contenté pour décembre 2019 de son [action mensuelle programmée](#) : il a décidé de communiquer ses 21 premières [revendications](#) aux Parlementaires bruxellois sous la forme d'une [carte de vœux](#) envoyée par mail le 29 décembre.



Décembre 2019

Le *Syndicat des immenses* s'est joint en tant que coorganisateur à l'[action contre le « statut cohabitant »](#) lancée par le *Réseau wallon de lutte contre la pauvreté* le mardi 17 décembre 2019 à 10h30 devant la gare Centrale de Bruxelles. Il a produit [une affiche et six banderoles](#) pour l'occasion.

Une action relayée par [BX1](#), [Bruzz](#) et, à partir de la minute 13' 30", dans le journal de [RTL-TVI](#).



Septembre 2019

Des membres du *Syndicat des immenses** se sont postés en mendiant de manière créative et interpellante le vendredi 4 octobre entre 10h et 14h à l'entrée du CPAS de Bruxelles-Ville, rue Haute 298a, 1000 Bruxelles.

Quand chaque mot, à l'appui de cette action, a été pensé et soupesé, inutile de les reformuler autrement :

Le soi-disant **RIS** (« Revenu d'Intégration Sociale ») * est inférieur au seuil de pauvreté ** !

DE QUELLE INTÉGRATION PARLE-T-ON ?
DE QUELS INDIVIDUS SE MOQUE-T-ON ?
DANS QUEL ÉTAT SADIQUE VIT-ON ?

Rebaptisons-le **RIRES**
(« Revenu Indigne de Relégation Économique et Sociale »)
et
allons nous faire acheter ailleurs !

928 € pour un·e isolé·e. ** 1.115 €.

SYNDICAT DES IMMENSES

Immense est l'acronyme de « Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences ». Le *Syndicat des immenses* se réunit tous les jeudis de 11h30 à 13h30 chez DoucheFLUX (84 rue des Vétérinaires, 1070 Bruxelles). Visitez son site www.syndicatdesimmenses.be, rejoignez son groupe Facebook, soutenez-le via le compte BE49001864279271 et écrivez-lui à syndicatdesimmenses@gmail.com.

Bruxelles, le 4 octobre 2019

Août 2019

Grâce au Collectif des Morts de la Rue, nous disposons chaque année, depuis 2006, du sinistre décompte des immenses morts à la rue en Région de Bruxelles-Capitale. Le *Syndicat des immenses* veut par cette action leur rendre hommage.

Le cadre est accroché sur un mur, quelque part à Uccle. Il est conçu pour être pérenne : l'année et le nombre des morts de la rue seront actualisés chaque année.



Juillet 2019

Pourvu que l'on privilégie, non plus seulement l'urgence mais aussi, en parallèle, la prévention et le relogement, une fin du sans-abrisme est possible, et, en plus, moins chère à terme. Le modèle de la-Finlande le prouve désormais.

Cette information n'est pas qu'un scoop : elle devrait en toute logique induire une révolution copernicienne dans le champ du travail social et celui de la politique sociale. Mais encore faut-il que cette information, contre-intuitive et prenant à rebours la conviction multimillénaire que la grande précarité est une fatalité, percute dans l'espace public et les consciences.

D'où l'action de *Syndicat des immenses* en juillet 2019, avenue Fonsny.



Juin 2019

La Fédération [AMA](#) a offert au *Syndicat des immenses* de conclure [l'AMA'tinée](#) qu'ils ont organisée à Charleroi 18 juin 2019. On leur en fut d'autant plus reconnaissant que le titre de cette AMA'tinée, « *Les sans-abris ont-ils quelque chose à nous apprendre ?* », résolument provocateur, avait néanmoins provoqué de fortes réactions en interne. [Le texte de notre intervention](#) résume ces réactions.



Mai 2019

À l'adresse des futurs élus régionaux, fédéraux et européens qui sortiraient des urnes le 26 mai et en ouverture des « 24h du droit à un toit » organisés par le mouvement *DROIT À UN TOIT / RECHT OP EEN DAK* du 10 au 11 mai 2019, le *Syndicat des immenses* a invité les immenses, où qu'ils soient – rue, gare, centre d'hébergement d'urgence, maison d'accueil, parc... – le 10 mai entre 7h et 9h, à partir en grève pour faire entendre leurs revendications en refusant de se lever.

Un mail fut envoyé au secteur bruxellois de lutte contre le sans-abrisme et des flyers furent déposés ici ou là.

C'est peut dire et bien normal que cette grève, première « action mensuelle » du *Syndicat des immenses*, n'a pas été suivie par un grand nombre d'immenses... mais elle a été, en revanche et à notre grande

satisfaction, précédée de réactions paniques et/ou outrées de quelques associations, et non des moindres, qui craignaient les débordements que l'action pouvait engendrer.

Que l'on nous ait cru capables d'un tel impact alors que nous existions à peine a certes boosté notre détermination à nous faire entendre.

Mais les réactions ne nous ont pas moins choqués.

10/5/2019 : les immenses* en grève !

En ouverture des « **24h du droit à un toit** » des 10-11 mai 2019
à l'initiative du mouvement *DROIT À UN TOIT* et
à l'adresse des futurs élus régionaux, fédéraux et européens,
le **Syndicat des immenses****
invite les immenses, où qu'ils soient le 10 mai entre 7h et 9h,
à partir en grève pour faire entendre leurs revendications
en refusant de se lever.



* i.m.e.n.s.e. = « Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences »
** Contact : syndicatdesimmenses@gmail.com